



COMMUNE DE VEYTAUX

Réponse à l'interpellation de Monsieur Jean-François Petignat, Conseiller communal, déposée dans la séance du Conseil communal du 27 mars 2023, intitulée « Fusion Montreux-Veytaux : De communications en communications...on avance à petits pas»

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Vous trouverez ci-après la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-François Petignat, déposée dans la séance du Conseil communal du 27 mars 2023, intitulée « Fusion Montreux-Veytaux : De communications en communications... on avance à petits pas !».

Question à La Municipalité : La Municipalité peut-elle nous confirmer qu'un projet de convention de fusion pourra être remis, à titre d'information aux conseillères et conseillers communaux des communes de Veytaux et de Montreux pour la séance du mois de juin, respectivement celle du mois de septembre 2023 ?

Préambule

La Municipalité tient à rappeler que cette démarche de fusion, avec les différentes étapes de processus, se décide de concert avec la Municipalité de Montreux. En d'autres termes, le rythme des travaux et les échéances pour proposer une convention de fusion aux Conseils communaux, et in fine aux corps électoraux, ne relève pas de la seule compétence de la Municipalité de Veytaux.

Le calendrier de processus de fusion présenté lors de la soirée d'information à la population le lundi 12 mai 2022 prévoyait :

- 2022 : travaux du COPIL et des groupes de travail
- 2023 : rapport final et rédaction de la convention de fusion
- 2024 : vote des Conseils communaux sur la convention de fusion. Si le vote est positif, la convention de fusion est ensuite soumise simultanément aux corps électoraux (votation populaire)
- 2026 : si la convention de fusion est acceptée, entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée au moment du changement de législature (1^{er} juillet 2026).

Réponse de la Municipalité

- A ce stade du processus, et compte tenu du fait que certaines thématiques ont pris du retard, en raison principalement de l'absence de chefs de service, il ne nous semble pas réaliste de présenter le rapport final ainsi que le projet de convention de fusion durant les mois proposés, soit juin et septembre 2023.

L'objectif du Comité de pilotage (COPIL) serait de présenter le rapport final sur l'étude de la fusion et un projet de convention de fusion aux membres des Conseils communaux de Veytaux et de Montreux durant le mois d'octobre 2023. Les rapports des différents groupes et sous-groupes de travail sont en cours de rédaction et de validation par le COPIL.

- Il est prévu qu'une présentation identique (rapport final et projet de convention de fusion) suive pour les populations veytausiennes et montreusiennes, soit en principe durant le mois de novembre 2023. Cette présentation, dont l'organisation reste à préciser, pourrait réunir les deux populations.
- Enfin, le vote simultané sur la convention de fusion par les deux Conseils communaux pourrait se dérouler durant le premier semestre 2024 et le vote simultané des corps électoraux sur le même objet durant le second semestre 2024, à la même date qu'une élection fédérale.

CONCLUSION

Une fusion de communes constitue la réforme territoriale la plus profonde qui soit à l'échelon local. Les deux Municipalités, et partant le Comité de pilotage, ont donc à cœur de présenter un rapport final et une convention de fusion qui tiennent compte des sensibilités des deux communes. Ce projet de fusion prend certes du temps, mais il suit son cours dans le respect du calendrier.

A ce stade de l'avancement du projet, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-François Petignat, déposée dans la séance du Conseil communal du 27 mars 2023, intitulée « Fusion Montreux-Veytaux : De communications en communications...on avance à petits pas !».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  C. Chevalley

Le Secrétaire a.i. :  Y. Cheseaux



Annexe :

Interpellation de Monsieur le Conseil communal, J.-F. Petignat, intitulée « Fusion Montreux-Veytaux : De communications en communications...on avance à petits pas !».

**Interpellation « Fusion Montreux-Veytaux :
« De communications en communications ... on avance à petits pas ! ».**

Il y a 4 ANS ... 2018

COPIE

Il aura fallu 4 ans pour aboutir à cette communication qui nous apprend :

- Que les travaux du comité de pilotage et des groupes de travail se poursuivent conformément au **planning prévisionnel**. Pour rappel, le préavis 17/2019 précisait déjà :

En séance du 28 janvier 2019, les deux Exécutifs ont décidé — eu égard aux nombreuses conventions qui les lient déjà et aux relations étroites existant entre les deux Communes — de former les groupes de travail suivants, en fonction des sujets à aborder et/ou de l'évolution de l'étude :

1. Forêts
2. Bâtiments et urbanisme
3. Voirie et espaces verts
4. Infrastructures et travaux
5. Institutions

Ces groupes de travail ont eu l'occasion de se rencontrer, à plusieurs reprises (2019 !) pour certains, en compagnie des Chefs de services, pour établir un état des lieux des tâches réalisées dans chacune des Communes, et présenter leur mode de fonctionnement.

- Ce même précise également que :

Selon le calendrier ci-dessous établi par le mandataire, **le projet de convention de fusion pourrait être remis en décembre 2020, voire auparavant**, puisque les phases décrites ci-dessous peuvent aussi être menées simultanément.

- Organisation du projet, préparation des documents, première séance de lancement du projet, analyse des documents existants 1 mois environ.
- 4 réunions du GT Gouvernance 3 mois
- 4 à 5 réunions des GT Prestations et Organisation 4 à 5 mois
- Analyse financière complétée, qui peut naturellement être accomplie en parallèle 5 mois
- Rédaction des livrables 1 mois.

Il faut relever que ce préavis ne fait aucunement allusion à la tenue de cafés participatifs

Dans la réponse à l'interpellation de JM Emery, datée du 11 octobre 2021 la Municipalité se réfugie derrière la crise du Covid et la difficulté de tenir des *cafés participatifs* pour expliquer l'inaction et le manque de proactivité qu'elle a entretenu durant les années 2020 et 2021.

En quoi la Covid et ses mesures sanitaires ou les élections communales de 2021 auraient empêché l'avancement des démarches et la préparation d'un projet de convention.

De la tenue de séances et de l'avancement du dossier, il en est fait état quasiment dans chaque communication. Exemples remarquables de la langue de bois menée par notre Municipalité sur cette étude, initiée il faut le rappeler par la majorité des Veytausiennes et Veytausiens en 2018.

En fait les élections communales de 2021 ont rappelé, s'il le fallait, l'intérêt pour la population Veytausienne de faire avancer cette démarche, en élisant 29 Conseillères et Conseillers engagés dans la liste « Veytaux son Avenir », soutenant de l'étude de fusion.

27

COPIE

QUESTION A LA MUNICIPALITÉ

La municipalité peut-elle nous confirmer qu'un projet de convention de fusion pourra être remis, à titre d'information aux conseillères et conseillers communaux des communes de Veytaux et de Montreux pour la séance du mois de juin, respectivement celle du mois de septembre 2023.

Comme cette interpellation a été remise plus d'un mois avant la séance du 20 mars, le Conseil Communal attend une réponse immédiate à cette question.

Je vous informe également qu'en fonction des réponses apportées, votre serviteur se réserve le droit de proposer lors du prochain conseil une résolution afin que le Conseil Communal soutienne sa Municipalité pour qu'elle soit en mesure de présenter un projet de convention de fusion au plus tard pour la séance du Conseil Communal de septembre 2023 afin d'assurer la tenue des votes populaires à l'horizon 2024.

VEYTAUX LE : 27/03/2023

INTERPELLATION SOUTENUE PAR :

J.F. Petignat

C. Puyg
August

Henri Gaudin
Henri Gaudin

TARQUIN G. EMERY J. M

J. J. J.

Sonia Théli
S. Théli

M. M.

Alexandra Ramel

J. S. N. L. K.

Jean Luc P...

Pierre Yves S...

Frédéric No...

Eric Vizio
E. Vizio

M.

H. Blagovest

C. Carro
Carro Gérald

R.

M.

S. Théli
Stéphane Théli

F. M...

J. Gasser
B Grand

M.

M.